



Auteur : || Sibe ||  
Approuvé par : || ||

Version : || 01 ||  
du : || 30.9.2013 ||

## Instruction pour l'acquisition et enregistrement du matériel génétique de la Banque de gènes nationale

### Introduction :

L'acquisition de matériel génétique est l'obtention de matériel génétique d'une espèce qu'une banque de gènes a le mandat de conserver. C'est l'étape initiale de la conservation des ressources génétiques.

### Raison pour l'acquisition de nouveau matériel pour la banque de gènes

La principale raison d'acquérir du matériel génétique est d'assurer qu'une diversité suffisante est disponible pour répondre aux besoins présents et futurs. Les raisons pour l'acquisition incluent :

- l'érosion génétique : quand la menace de perte de diversité génétique Suisse est présente et que la conservation *in situ* n'est pas possible ;
- compléter des manques : quand il manque de la diversité ou qu'elle est insuffisamment représentée dans la collection existante ;
- l'acquisition en réponse à un besoin : lorsque l'on a besoin de matériel génétique pour du travail d'amélioration, de recherche ou de développement ;
- l'acquisition opportuniste : la collecte non planifiée, fortuite, d'espèces non cibles lorsque l'occasion se présente.

Le matériel génétique est acquis en se procurant du matériel intéressant par correspondance ou par des échanges avec d'autres centres d'introduction de végétaux, des banques de gènes, des scientifiques, des cultivateurs privés, des sociétés semencières ou d'autres fournisseurs de matériel génétique.

Lorsque l'espace de stockage ou les ressources pour maintenir les collections sont limitées, le matériel génétique doit être acquis en se basant sur les priorités.

### Priorités

La priorité pour l'acquisition de nouveau matériel est basé sur la conservation

- des variétés créées ou sélectionnées en Suisse
- des variétés avec un nom local provenant du terroir suisse ou dont l'origine étrangère ne peut plus être mise en évidence.
- des variétés étrangères cultivées sur le territoire suisse depuis des générations, ayant un lien avec une utilisation et/ou une coutume traditionnelles ou ayant contribué à l'essor d'une région.

La banque de gènes garde aussi le matériel élite d'amélioration des programmes de sélection (blé de printemps et d'automne ainsi que du soja).

### Blés d'automne et blé de printemps

Le matériel utilisé dans l'amélioration du blé de printemps et le blé d'automne (progéiteur) est dans un premier temps conservé dans une « Précollection », liste reçue par les sélectionneurs. Introduction du matériel génétique dans la BGN d'après les règles suivantes :

- Variétés suisse inscrite
  - En Suisse cf Ordonnance (lien : <http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20130648/index.html#app1>)
  - A l'étranger cf DSP Delley, sélectionneurs AGROSCOPE

→ Multiplication et intégration sans attente dans la BGN

### Ne pas effacer :

Dernière(s) modification(s) mineure(s)  
||23.9.2013 ||  
Dernière modification majeure  
|| ||



Auteur : || Sibe ||  
Approuvé par : || ||

Version : || 01 ||  
du : || 30.9.2013 ||

- Géniteur qui a donné des lignées qui ont été testé en LP (Leistungsprüfung) (avec No EXP) (Liste reçue par les sélectionneurs)
- Parmi les lignées sœurs abandonner celles qui ont eu le moins de descendance et sans variétés (Liste reçue par les sélectionneurs).

→ Multiplication et intégration dans la BGN après dix ans d'attente.

- Géniteur rare, spéciale, difficile à retrouver, probablement pas conservé ailleurs ((Liste reçue par les sélectionneurs)

→ Ce matériel fait partie d'une collection privée dans la BGN et n'est pas disponible

#### Identification d'échantillons uniques pour acquisition

- Les échantillons doivent être vérifier avec soin qu'ils n'existent pas déjà dans la BGN avant acquisition.
- Obtenir les informations passeport complètes, incluant les noms ou numéros d'identification possibles, le pedigree et la source d'origine.

Au cours de l'acquisition, s'assurer que les détails de pedigree et les données morphologiques complets sont inclus avec le matériel.

#### **Ne pas effacer :**

Dernière(s) modification(s) mineure(s)

||23.9.2013 ||

Dernière modification majeure

|| ||